



Assemblée générale

Soixante-cinquième session

Documents officiels

Distr. générale
16 novembre 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 10^e séance

Tenue au Siège à New York, le mercredi 13 octobre 2010, à 10 heures

Président : M. Pierre (Vice-Président)..... (Haïti)

Sommaire

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

10-57838X (F)



Merci de recycler 

En l'absence de M^{me} Ochir (Mongolie), M. Pierre (Haïti), Vice-Président, préside la séance.

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 25 de l'ordre du jour : Activités opérationnelles de développement : activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies
(A/65/39, A/65/79-E/2010/76 et A/65/218)

1. **M. Seth** (Directeur du Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination) présente le rapport du Secrétaire général intitulé « Analyse du financement des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2008 » (A/65/79-E/2010-76). Le rapport présente les principales tendances du financement des activités opérationnelles : les contributions totales aux activités opérationnelles de développement en 2008 se sont élevées à 22,2 milliards de dollars, ce qui représente une augmentation de 10 % en termes réels par rapport à 2007; le total des contributions a pratiquement doublé en termes réels entre 1993 et 2008. Il relève aussi que pour la première fois le rapport distingue entre le financement des activités liées au développement et celui de l'aide humanitaire, aspect du rapport qui sera précisé dans le rapport de l'année suivante.

2. Les ressources de base sont couvertes surtout par un petit nombre de pays donateurs, ce qui est préoccupant. En 2008 par exemple, cinq pays ont assuré près de la moitié du financement des ressources de base pour les activités liées au développement, ce qui fait que le système des Nations Unies pour le développement a du mal à préserver le volume critique des ressources de base nécessaires à son fonctionnement efficace. À ce propos, il appelle l'attention sur la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, qui invite les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies à tenir des discussions afin de parvenir à une « masse critique » de financement des ressources de base et à rendre compte au Conseil économique et social au début de 2011. Il est prévu que les organes directeurs des fonds et programmes concernés examineront la question en 2011.

3. Le rapport fournit une ventilation des ressources de base des différentes catégories de contributions au système des Nations Unies pour le développement en 2008. En particulier, le ratio moyen des ressources de base dans les contributions au développement des

membres du Comité de développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a notablement diminué au cours des 15 dernières années, passant de 70 % en 1993 à 47 % en 2008. Cela est d'un intérêt particulier étant donné que de nombreuses sources de financement, notamment les contributions des entités intergouvernementales, non gouvernementales et privées ne sont pas des contributions aux ressources de base.

4. En fait, ces autres contributions liées au développement sont pour l'essentiel affectées à des programmes ou des projets précis, et sont celles dont la croissance a été la plus spectaculaire entre 1993 et 2008, puisqu'en termes réels elles ont pratiquement quintuplé. À ce sujet, il rappelle que l'Assemblée générale, dans sa résolution 64/289, a demandé instamment aux organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies et aux conseils d'administration des institutions spécialisées de prendre des mesures pour améliorer leur gestion et leur contrôle de ce financement. Les organes directeurs ont ainsi été invités à faire figurer dans leurs rapports annuels une évaluation de la façon dont ce financement correspond bien à leurs plans stratégiques. Les rapports devraient commencer à paraître en 2011.

5. Un registre central de l'information sur les activités opérationnelles de développement a été lancé, comme l'Assemblée générale l'avait demandé dans sa résolution 63/311 sur la cohérence de l'ensemble du système. Le Conseil des chefs de secrétariat du système des Nations Unies pour la coordination sera responsable de l'établissement de ce registre, aux termes du plan d'action pour l'harmonisation des modes de fonctionnement des organismes des Nations Unies. Une base de statistiques financières à l'échelle du système des Nations Unies et un système d'établissement de rapports financiers devraient être achevés d'ici à la fin de 2011; ce système donnera une répartition détaillée des contributions et des dépenses consacrées à ces activités et sera utile pour l'établissement du rapport du Département des affaires économiques et sociales sur le financement des activités opérationnelles de développement. Une réunion d'experts sera organisée en décembre 2010 par le Département, par le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination et par le Bureau de la coordination des opérations de développement afin d'examiner les

modalités d'établissement de rapport sur ces activités opérationnelles à l'échelle du système.

6. Enfin, il signale qu'au sein du système des Nations Unies pour le développement on trouve de plus en plus préoccupant le fait que les contributions aux activités opérationnelles de développement seront moins élevées en 2010 qu'en 2009.

7. **M^{me} Alberdi** (Directrice exécutive du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme – UNIFEM), présentant le rapport sur les activités d'UNIFEM transmises par le Secrétaire général (A/65/218), dit que la création de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme (ONU-Femmes) et la nomination de M^{me} Michelle Bachelet comme première Directrice générale témoignent de l'importance que l'Organisation des Nations Unies accorde à la question de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme.

8. Guidé par son plan stratégique 2008-2013, UNIFEM travaille avec ses partenaires à l'amélioration de la sécurité et de l'exercice des droits économiques des femmes, et cherche à venir à bout de la violence contre les femmes, à réduire la prévalence du VIH et du sida parmi les femmes et les filles, et à faire progresser la justice à l'égard des femmes. Comme ONU-Femmes sera le principal interlocuteur pour le traitement des questions d'égalité entre les sexes, il est essentiel que les États Membres accordent un appui solide à ONU-Femmes pour l'aider à répondre à la demande, en augmentation rapide, d'un soutien technique et politique dans ce domaine.

9. S'agissant des politiques suivies et de la programmation, UNIFEM a établi des notes directives à l'intention des médiateurs dans cinq domaines essentiels des négociations de paix; ces notes ont facilité les débats relatifs à l'application des résolutions 1888 (2009) et 1889 (2009) du Conseil de sécurité. Le Fonds a également créé un centre virtuel de documentation sur les moyens de venir à bout de la violence contre les femmes. La pratique du Fonds en matière d'évaluation a été rendue conforme aux normes du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation afin de dégager les principaux éléments nécessaires à la reproduction réussie des initiatives soutenues par lui. Le Centre de ressources d'UNIFEM pour l'évaluation est devenu pleinement fonctionnel en 2010 et a publié

toutes les évaluations et les réponses de l'administration, notamment en ligne.

10. ONU-Femmes pourrait s'appuyer sur les mécanismes existants de coordination qu'UNIFEM anime déjà aux niveaux mondial et régional. Le Fonds soutient les efforts que font le Groupe des Nations Unies pour le développement et les équipes de directeurs régionaux pour assurer une plus grande cohérence, à l'échelle du système, de l'action menée pour l'égalité des sexes et a également amélioré les perspectives concernant l'égalité des sexes et les possibilités d'apprentissage dans les programmes pilotes « Unis dans l'action ». Le Fonds joue également un rôle décisif dans les réseaux interinstitutions qui se préoccupent de la paix et de la sécurité et a récemment pris la direction d'un effort interinstitutions pour élaborer des projets d'indicateurs mondiaux permettant de suivre l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité; ces indicateurs devraient être approuvés à la fin de 2010. UNIFEM continue également ses partenariats avec les banques multilatérales de développement, et notamment la Banque mondiale.

11. Elle note que si l'action menée par les Nations Unies sur l'égalité des sexes est l'un des secteurs où la réforme a été considérée comme ayant eu l'impact le plus positif, les décisions et les budgets relatifs à l'égalité des sexes ne sont que rarement précisés et la capacité de répondre aux demandes qui viennent des pays est malheureusement faible.

12. UNIFEM joue un rôle moteur dans un nombre grandissant de partenariats aux niveaux mondial, régional et national, et cela a amené une réduction des coûts de transaction pour les pays et une meilleure utilisation des capacités uniques des Nations Unies. Ces dernières années les contributions à UNIFEM ont augmenté, mais elles restent cependant insuffisantes pour répondre à la demande grandissante de services d'experts, de services de programmation et de services susceptibles d'améliorer l'égalité entre les sexes. Un soutien ambitieux et prévisible est donc nécessaire, dont devra profiter en particulier ONU-Femmes, notamment pour les fonds d'affectation spéciale gérés par cet organe.

13. **M. Al Hadhrami** (Yémen), parlant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que pour que le système des Nations Unies pour le développement puisse aider les pays à réaliser leurs objectifs de

développement, il faut continuer à améliorer son efficacité, sa cohérence et son impact, et augmenter de façon appréciable ses ressources. Le déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources doit être abordé de front, car c'est une cause majeure des défauts de cohérence du système, notamment au niveau des pays, et cela entraîne des approches disparates et inégales dans la mise en œuvre, par les Nations Unies, des programmes nationaux de développement.

14. Réaffirmant l'importance de l'examen triennal complet des activités opérationnelles, la résolution 62/208 de l'Assemblée générale donne des directives sur les orientations valables à l'échelle du système pour la coopération des Nations Unies pour le développement et les méthodes appliquées au niveau des pays et établit que les activités opérationnelles de développement doivent être exécutées pour le profit des pays du programme eux-mêmes, à la demande de ceux-ci et conformément à leurs propres politiques et programmes de développement. De plus, les gouvernements doivent pouvoir déterminer à leur guise leurs propres priorités de développement et sélectionner leurs partenaires.

15. Le partenariat mondial pour le développement doit être renforcé, étant entendu que le contrôle national et l'appropriation nationale des stratégies de développement doivent rester le principe directeur des activités opérationnelles des Nations Unies au niveau des pays. Les partenaires doivent aider à réaliser les objectifs nationaux de développement et le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux doivent harmoniser leurs programmes de coopération avec les stratégies nationales de développement et aligner leurs programmes de coopération dans ce sens.

16. Il se félicite de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système, en particulier de la place faite à la nécessité d'un contrôle adéquat de la qualité et d'un financement suffisant des activités opérationnelles, ainsi que du mandat bien précis qui est donné aux organismes directeurs des fonds, programmes et institutions spécialisés compétents pour définir au mieux la « masse critique » des ressources de base.

17. **M. Charlier** (Belgique), parlant au nom de l'Union européenne, des pays candidats – la Croatie, l'Islande, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie –, des pays du processus de stabilisation et

d'association – l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie – et, en outre, de l'Azerbaïdjan, de la Géorgie, du Moldova et de l'Ukraine, dit que les activités opérationnelles des Nations Unies sont un élément décisif de l'effort collectif mené pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et constituent un important apport de ressources aux pays en développement. Ces ressources passent par un système des Nations Unies qui est fragmenté et dont la complexité contribue à la lourdeur des coûts de transaction et des charges administratives pesant de tous les côtés. L'Union européenne estime qu'un tel financement peut être assuré d'une façon qui favorise la cohérence du système; c'est pourquoi il approuve l'objectif de réaliser une base de financement stable, prévisible et adéquate pour les activités opérationnelles des Nations Unies. Cependant, la question de l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources doit être traitée. Les autres ressources peuvent utilement compléter les ressources de base, mais il y a un risque qu'elles alourdissent les coûts de transaction pour toutes les parties et compromettent la réalisation des priorités. En outre, il faut s'efforcer d'élargir la base de financement des ressources de base: à un moment où la part relative des pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE dans l'économie mondiale diminue, on peut se demander pourquoi ces pays doivent continuer à fournir la plus grande partie de ce financement.

18. L'Union européenne salue les progrès accomplis à l'échelle du système par rapport à l'année précédente, dans l'obtention d'une plus grande efficacité des activités opérationnelles au niveau des pays, et l'Union est prête à prendre les mesures voulues dans ce sens. Le principe « Unis dans l'action » est bien le meilleur moyen d'améliorer ces activités et c'est un paradigme essentiel pour l'avenir. Une autre étape importante vers la réalisation d'un système plus cohérent est la création d'ONU-Femmes qui, tout en assurant une remarquable percée vers une plus grande égalité entre les sexes, est également une amélioration majeure de la rationalité du fonctionnement du système.

19. Le système des Nations Unies a la capacité de préserver et d'accroître sa contribution au développement, en particulier s'il suit les principes de l'efficacité de l'aide et améliore son impact sur le développement au niveau des pays. L'Union européenne dans cet esprit encourage les Nations Unies

à continuer à viser les résultats et la rapidité d'exécution, à renforcer la gestion axée sur les résultats, à simplifier l'établissement des rapports et travailler avec ses partenaires sur un suivi, une évaluation et des initiatives d'établissement de rapports communs, de façon à valoriser les synergies et éviter les doubles emplois.

20. **M. Petranto** (Indonésie), parlant au nom de l'Association des Nations Unies de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), qui a souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 77 et de la Chine, dit que par ses activités opérationnelles, renforcées par l'examen triennal complet, l'Organisation des Nations Unies a un rôle important à jouer dans l'évolution des partenariats visés à l'objectif 8 des OMD. L'atout du système opérationnel repose sur sa légitimité, au niveau des pays, en tant que partenaire neutre, objectif et qui inspire confiance tant aux pays du programme qu'aux pays donateurs. L'ASEAN soutient les efforts actuellement menés pour améliorer l'efficacité des activités opérationnelles par une plus grande cohérence à l'échelle du système.

21. Il accueille avec satisfaction l'augmentation du financement de ces activités, et il s'inquiète du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources. Les cadres de planification et de financement pluriannuels aident à remédier à la fragmentation des ressources et à assurer que ces ressources sont adéquates, cohérentes et prévisibles et aident ainsi à jouer un rôle crucial dans la réalisation des OMD. L'aide publique au développement (APD) demeure, à cette fin, essentielle, et doit être adaptée aux priorités nationales de développement.

22. L'ASEAN est entièrement favorable à l'intégration de la coopération Sud-Sud et triangulaire dans le système des Nations Unies, en particulier au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD); cette coopération, comme toutes les formes de coopération internationale, doit répondre à une demande. Il faut s'efforcer de combler le fossé existant actuellement dans le financement en mobilisant toutes les ressources possibles, et il faut conférer au système des Nations Unies pour le développement un rôle accru dans la facilitation de l'accès, par les pays en développement, aux technologies nouvelles. L'ASEAN est prête à coopérer, dans un esprit de partenariat, avec les autres organisations régionales et internationales à la réalisation de tous les objectifs de développement

convenus sur le plan international, et notamment les OMD, tout en poursuivant ses activités dans un cadre bilatéral ou triangulaire afin d'aider les autres pays en développement dans ce sens.

23. **M. Acharya** (Népal), parlant au nom du Groupe des pays les moins avancés, dit que les intérêts généraux de développement de ces pays au niveau mondial se trouvent confiés aux Nations Unies et que pour cette raison, l'efficacité de l'Organisation doit être améliorée. Il souligne le caractère universel, volontaire, neutre et multilatéral des activités de développement de l'ONU; elles doivent être conformes aux besoins de développement des pays du programme et respecter le principe de l'appropriation nationale et du contrôle national. Sur la question du financement des activités opérationnelles, s'il est encourageant de constater que des donateurs non classiques et le secteur privé ont augmenté leurs contributions au financement de ces activités, il faut s'occuper du déséquilibre entre les ressources de base et les autres ressources pour s'assurer que ces activités sont cohérentes, mutuellement compatibles et forment un tout. La mise en commun du financement est un autre moyen de parvenir à cet objectif; la communauté des donateurs peut utiliser au mieux ce nouveau mécanisme, de même que la planification et le financement pluriannuels.

24. De plus, les ressources autres que les ressources de base, qui représentent actuellement environ 71 % des contributions totales, doivent être pleinement conformes aux plans stratégiques et au mandat des organismes des Nations Unies compétents ainsi qu'aux priorités des pays du programme dans le PNUAD. Il est particulièrement important d'assurer un financement adéquat, en quantité et en qualité, pour permettre aux Nations Unies d'aider les pays en développement, en particulier les PMA, à atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD.

25. **M. Van der Vliet** (Pays-Bas), parlant au nom du Malawi, du Mozambique, de la Norvège, des Pays-Bas, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République-Unie de Tanzanie et du Rwanda, accueille avec satisfaction la réponse que l'ONU donne aux crises actuelles et appelle les pays donateurs à honorer leurs engagements en matière d'aide afin de concourir à la réalisation des OMD. Cependant, un surcroît de financement, de meilleure qualité, n'est qu'un élément de la solution : les

organismes de développement des Nations Unies doivent faire preuve d'une plus grande efficacité sur le terrain. L'initiative « Unis dans l'action » va dans le bon sens, mais il faut y apporter des améliorations. Il faut réduire encore la charge que représente, pour les équipes de pays des Nations Unies, l'établissement des rapports; le système de financement doit être rendu plus cohérent et mieux adapté aux besoins des pays; enfin, le Plan d'action du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination doit être rapidement mis en œuvre dans l'intérêt de l'harmonisation des modes d'opération des organismes.

26. L'examen quadriennal complet des activités opérationnelles montre la voie. Il est manifeste que les coordonnateurs résidents doivent pouvoir répondre à des demandes difficiles, en particulier dans les situations postconflituelles, et avoir les attributions voulues pour diriger leurs équipes de façon que les politiques introduites par les États Membres répondent bien, au bon moment, aux besoins des catégories de population visées.

27. Enfin, la création d'ONU-Femmes est un élément essentiel du système opérationnel et va dans la bonne direction. Il espère que cela permettra d'introduire des réformes qui sont bien nécessaires et de mieux traiter les questions sexospécifiques dans l'ensemble du système des Nations Unies.

28. **M. Mjuweni** (Malawi), parlant au nom du Groupe des États africains, dit que le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) et d'autres initiatives régionales au niveau continental ont reconnu l'importance des activités opérationnelles de développement. Le Groupe attache une grande importance aux caractéristiques fondamentales de ces activités, qui sont leur caractère universel, volontaire et libéral, ainsi que leur neutralité et leur caractère multilatéral. L'appropriation et le contrôle national sont également importants : il n'y pas de modèle « taille unique » et l'aide au développement doit pouvoir répondre aux besoins très divers des pays du programme et être conformes à leurs plans et stratégies de développement.

29. Le Groupe des États africains se félicite de l'augmentation du montant total des contributions aux activités opérationnelles de développement constatée dans le rapport du Secrétaire général (A/65/79-E/2010/76). Il est également encourageant de noter qu'entre 1993 et 2008 les contributions totales à ces

activités ont augmenté plus vite que l'ensemble de l'APD accordée par les pays membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE.

30. Le Groupe est néanmoins préoccupé par le fait que la croissance des contributions aux organismes de Nations Unies au cours de cinq dernières années risque de s'arrêter ou même de s'inverser en 2010 en raison des répercussions de la crise économique mondiale. Il est préoccupé en particulier par l'incidence des multiples crises sur les pays africains, qui compromettent la réalisation de leurs objectifs de développement ainsi que des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD. Le Groupe s'inquiète aussi du déséquilibre grandissant, observé de 1993 à 2008, entre les ressources de base et les autres ressources.

31. L'appropriation nationale et le contrôle national doivent être le principe directeur de l'action menée pour améliorer la qualité du PNUAD et son suivi régulier. Il servira aussi de mécanisme de soutien et aidera les pays du programme à améliorer les capacités des équipes de pays des Nations Unies. Les organismes des Nations Unies pour le développement doivent donc s'efforcer d'atteindre l'objectif d'une plus grande cohérence, et d'une plus grande efficacité des activités opérationnelles de développement au niveau des pays. De tels efforts devraient aider à attirer un volume plus important de ressources de base et de ressources à destination non spécifiée auprès des partenaires de développement.

32. Les contributions des donateurs non classiques au système des Nations Unies sont de plus en plus importantes, en particulier avec l'essor de la coopération Sud-Sud. Les ressources de donateurs multiples ou mises en commun pour financer des activités spécifiques des fonds et programmes constituent une contribution importante à la fourniture de ressources additionnelles et prévisibles pouvant être consacrées à l'aide au développement. Il faut également redoubler d'effort pour renforcer l'effet des programmes au niveau des pays et veiller à ce qu'ils soient conformes aux priorités nationales.

33. Le Groupe des États africains accueille avec satisfaction l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système, qui aidera beaucoup à garantir que les activités opérationnelles de développement soient

traitées par les principaux acteurs, ce qui devrait ainsi renforcer leur financement.

34. Enfin, le Groupe réaffirme son soutien et son adhésion aux activités opérationnelles de développement et espère que des ressources de base plus abondantes seront obtenues de façon à permettre aux pays africains de pourvoir à leurs besoins de développement.

35. **M. Wang** Min (Chine) dit que durant les trois années écoulées depuis l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution 62/208 sur l'examen triennal des activités opérationnelles, les fonds et programmes des Nations Unies ont surmonté diverses difficultés, notamment celles résultant de la crise financière et économique mondiale, et ont bien progressé.

36. Le succès de la récente réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les OMD a permis de dégager un consensus politique mondial et d'apporter une nouvelle impulsion à la réalisation des OMD. À cette occasion, le Premier Ministre chinois a passé en revue la trajectoire de développement de la Chine et a pris solennellement l'engagement d'apporter, au nom du Gouvernement et du peuple chinois, une aide au développement, notamment par de nouvelles initiatives visant à renforcer la coopération pour le développement avec les autres pays en développement.

37. Les cinq années qui viennent sont d'importance cruciale pour les efforts visant à atteindre les OMD dans le monde entier. Il est donc essentiel de mettre en œuvre rapidement et dans son intégralité la résolution 62/208 et le document issu de la réunion plénière de haut niveau. À cette fin les fonds et programmes des Nations Unies doivent établir un ordre de priorité rigoureux entre les divers agendas, résister aux ingérences extérieures et viser en priorité la réalisation rapide des OMD. Les fonds et programmes doivent également apporter leur aide à l'Afrique, qui s'efforce de se développer et de réduire la pauvreté, intensifier l'aide apportée aux pays les moins avancés et aider les pays en développement en général à accroître leur capacité d'autodéveloppement.

38. L'augmentation des ressources du système des Nations Unies pour le développement est une préoccupation centrale pour les pays en développement. Sans aide financière, ils ont du mal à promouvoir leur développement, sans parler de l'efficacité et de la responsabilisation du système de

développement. Il est essentiel que les ressources de base affectées aux activités opérationnelles soient adéquates, stables et prévisibles de façon à renforcer le partenariat mondial pour le développement.

39. Les tendances à la baisse du financement du développement et le caractère déséquilibré de la structure des ressources ont gravement affecté la cohérence et l'efficacité du système de développement et ils compromettront sans doute encore les caractéristiques fondamentales de l'aide au développement ainsi que les principes de contrôle et d'appropriation nationale de l'aide par les pays bénéficiaires. La solution réside dans l'accomplissement effectif, sans retard, par les pays développés, des engagements qu'ils ont pris en matière d'APD, accomplissement dont dépendent la responsabilité et la crédibilité internationales des donateurs, et qui aura aussi un impact appréciable sur les efforts que font les pays en développement pour surmonter les grands problèmes mondiaux actuels – éliminer la pauvreté et réaliser en 2015 au plus tard les objectifs du Millénaire pour le développement.

40. Il engage tous les partenaires de développement à appliquer la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système et le document final de la réunion plénière de haut niveau, à prendre des mesures immédiates et pratiques pour améliorer le financement des activités opérationnelles de développement, à s'acquitter de leurs responsabilités et de leurs engagements respectifs et à rechercher collectivement la réalisation des objectifs mondiaux de développement.

41. La coopération Sud-Sud est un moyen important pour les pays en développement d'utiliser au mieux leurs avantages comparatifs, fournir une aide mutuelle et regrouper leurs atouts dans la recherche d'un développement commun. Cette coopération complète la coopération Nord-Sud et ne saurait la remplacer. Pendant plus de 10 ans, les pays en développement ont demandé que la communauté internationale apporte un soutien plus résolu à la coopération Sud-Sud, en améliorant les conditions de cette coopération. Il est donc encourageant de noter que ces dernières années la coopération économique et technologique entre pays en développement a considérablement progressé. La diversité grandissante des mécanismes d'échange et de coopération témoigne du potentiel et de la vitalité considérables de la coopération Sud-Sud. La détermination, la solidarité et la volonté de

collaboration manifestées par les pays en développement ont également été saluées par la communauté internationale.

42. Le Gouvernement chinois a toujours attaché une importance appréciable à la coopération économique et technologique avec les autres pays en développement. Il soutient des mécanismes de coopération tels que le Forum de coopération sino-africaine, le Forum de coopération sino-arabe et le Centre international pour la réduction de la pauvreté, installé à Beijing. Le Gouvernement chinois compte sur la poursuite de discussions approfondies sur des idées et des méthodes nouvelles susceptibles d'améliorer la coopération Sud-Sud et triangulaire de façon à aider les pays en développement à réaliser plus rapidement les OMD.

43. **M. Farias** (Brésil) dit que l'année 2010 a été marquée par des efforts intenses déployés par les organismes des Nations Unies pour le développement. Des débats ont eu lieu dans différentes instances sur les moyens d'améliorer les activités opérationnelles de façon que les États Membres puissent remédier aux effets négatifs de la crise financière et économique et promouvoir un développement durable. Il a également été décidé de renforcer davantage le système des Nations Unies en créant ONU-Femmes, un organisme qui sera guidé par le principe de l'universalité, partant de l'hypothèse que tous les pays ont besoin d'aide pour réaliser l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

44. Il accueille donc avec satisfaction la nomination d'une Latino-Américaine comme première dirigeante d'ONU-Femmes et il est convaincu que sous sa sage direction, la nouvelle entité pourra remplir son mandat, accélérer la promotion de la femme et faire une place plus large et plus visible à l'ONU dans la promotion des droits des femmes et des filles partout dans le monde.

45. La résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système a présenté un certain nombre de décisions que l'Assemblée doit prendre notamment dans le domaine de la gestion et du financement des activités opérationnelles. À ce sujet, la compilation de tous les textes pertinents sur les fonds et programmes des Nations Unies devrait être publiée dès que possible pendant l'actuelle session de l'Assemblée. Cette information faciliterait les négociations visant à adopter les nouvelles modalités d'examen des activités opérationnelles. Il espère aussi

recevoir un complément d'information sur l'examen complet du cadre institutionnel existant pour l'évaluation à l'échelle du système des activités opérationnelles de développement, de façon que l'Assemblée générale puisse prendre une décision à sa session suivante.

46. S'agissant du financement, il est désireux de travailler à l'élaboration du concept de « masse critique » et d'explorer des moyens de l'appliquer à tous les fonds et programmes afin de rendre les ressources plus prévisibles et d'en améliorer la quantité, la qualité et la viabilité à terme. Il souhaite également être informé de tous les fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et thématiques, information demandée par l'Assemblée générale au paragraphe 37 de sa résolution 64/289. Cette information est en effet cruciale pour que les États Membres puissent améliorer leur participation à la gestion des fonds et rehausser ainsi leur légitimité et leur efficacité.

47. Le document final de la réunion plénière de haut niveau sur les OMD offre un cadre important pour permettre aux fonds et aux programmes d'améliorer leur soutien aux pays en développement. Le système des Nations Unies pour le développement peut en effet aider de façon considérable les États Membres à réaliser les OMD en 2015 au plus tard.

48. Le moment est venu de réfléchir aux moyens de faire converger toutes les énergies pour appliquer les décisions prises au plus haut niveau et renforcer, élargir et améliorer les activités opérationnelles pour permettre à l'Organisation de mieux remplir son mandat. L'ONU doit continuer à jouer un rôle central dans la promotion de la coopération internationale pour le développement et dans l'accélération de la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, en particulier les OMD.

49. **M. Rossi** (Suisse) évoque les progrès accomplis aux niveaux mondial et national sur les questions de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme grâce à la création d'ONU-Femmes; s'agissant du financement des activités opérationnelles, il dit que son gouvernement a lui aussi l'intention d'étudier plus avant la notion de « masse critique » avec l'aide des organismes des Nations Unies.

50. Les évaluations dirigées par les pays de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies » ont confirmé que le principe « Unis dans l'action » contribue bien au renouvellement du leadership des

gouvernements dans les programmes des Nations Unies et à une meilleure adaptation aux priorités nationales. À ce propos, il importe d'améliorer le suivi et l'évaluation des programmes des Nations Unies ainsi que la création de capacités pour les évaluations nationales, car les évaluations de qualité sont un outil essentiel de la prise de décisions collectives. La Suisse préconise la mise en œuvre rapide de la résolution par le système des Nations Unies.

51. Il note que le Conseil économique et social continue de représenter une valeur ajoutée, puisqu'il propose un cadre complet pour les examens triennaux et quadriennaux des activités opérationnelles de développement. L'engagement des coordonnateurs résidents permet d'harmoniser le système des Nations Unies et de mieux accompagner les processus nationaux. À cet égard, il faut trouver des moyens de faciliter l'autonomisation et améliorer le soutien grâce à une organisation des carrières qui soit viable à terme, une bonne appréciation des performances et une plus grande mobilité du personnel. Le Gouvernement attend avec impatience les prochaines évaluations des expériences des pays engagés dans le processus de réforme et dans l'examen quadriennal de 2012.

52. **M. Yoseph** (Éthiopie) dit que son pays est l'un des premiers bénéficiaires de l'aide apportée par les organismes de développement des Nations Unies et qu'il attache donc une grande importance au rôle de ces organismes dans la solution des nombreux et divers problèmes de développement de l'Éthiopie. Il faut prendre rapidement des mesures pour remédier au manque de ressources des pays en développement. Il se réjouit du nouveau ciblage des activités opérationnelles des Nations Unies au cours des dernières années, puisque plus de la moitié des dépenses au niveau des pays, en 2008, vont aux pays les moins avancés, contre 39 % en 2003. Néanmoins, le déséquilibre du financement entre les ressources de base et les autres ressources demeure préoccupant, car c'est une cause du manque de cohérence du système des Nations Unies pour le développement et des distorsions dans les méthodes de mise en œuvre des programmes de développement. Il faut donc d'urgence s'assurer que l'action des organismes des Nations Unies et des pays du programme pour résoudre les divers problèmes de développement socioéconomique produit bien des résultats tangibles, sans compromettre les progrès obtenus avec beaucoup de peine par les pays en développement, le sien par exemple.

53. Le Gouvernement éthiopien est favorable aux propositions indiquées dans le rapport tendant à renforcer l'architecture de financement des activités opérationnelles de développement et il participe activement aux sessions des organes délibérants des organismes de développement pour faire en sorte que l'Éthiopie ait une position de pays automotivé dans l'initiative « Unis dans l'action ». À ce propos, il engage la Commission à soutenir la Déclaration du Gouvernement éthiopien en tant que pays automotivé, et il engage les partenaires de développement de l'Éthiopie, les pays pilotes et les organismes des Nations Unies à soutenir cet effort de son pays. Il demande également un renforcement des mécanismes nouvellement mis au point, tels que les fonds d'affectation spéciale multidonateurs, de mise en commun des financements, qui sont particulièrement importants pour les pays pilotes et les pays automotivés.

54. **M^{me} Navarro Barro** (Cuba) dit que le relèvement après la crise économique et financière mondiale est loin de se concrétiser, l'impact de cette crise continuant à amoindrir les niveaux de vie et compromettre le développement des pays et des groupes de population les plus pauvres. La crise ne doit pas servir de prétexte aux pays développés pour se dérober à leurs engagements de financer le développement, en particulier s'agissant des ressources de base du système des Nations Unies. Ces ressources sont en effet à la base des activités opérationnelles et présentent la seule garantie que les besoins et les priorités des pays bénéficiaires pourront être satisfaits. Il est donc urgent de corriger le déséquilibre de plus en plus marqué entre les ressources de base et les autres ressources, qui est à l'origine du défaut de cohérence des activités opérationnelles. Ces activités doivent chercher à satisfaire les besoins des pays en développement et doivent être conformes à leur stratégie de développement. Dans son principe, le financement du développement répond actuellement essentiellement aux intérêts des donateurs.

55. Avec l'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 64/289, qui est un pas dans la bonne direction, il faut cependant déplorer que cette résolution ne reflète pas un véritable engagement des donateurs de fournir les ressources de base nécessaires à la mise en œuvre efficace des activités opérationnelles. Les organismes des Nations Unies doivent jouer un rôle essentiel dans la correction des

effets de la crise économique et financière. Les fonds, les programmes et les institutions spécialisées ainsi que les organes de coordination interinstitutions, tels que le Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination, doivent donc agir de façon transparente et en rendre compte aux États Membres.

56. **M. Douangchak** (République démocratique populaire lao) dit que l'augmentation des contributions au système des Nations Unies, constatée ces dernières années, risque de s'interrompre et de s'inverser en 2010 en raison de la crise économique mondiale. Le déséquilibre persistant entre les ressources de base et les autres ressources est un autre sujet de préoccupation pour les pays en développement car il compromet le caractère prévisible des ressources financières et le rôle de contrôle exercé par les organes directeurs des fonds et programmes des Nations Unies. Il faut donc assurer une meilleure coopération au sein du système des Nations Unies et entre les donateurs, le secteur privé et la société civile. En outre, les donateurs doivent honorer leur engagement d'augmenter le financement des activités opérationnelles de développement et de financer l'aide aux pays en développement, en mettant l'accent sur les pays les moins avancés, pour leur permettre d'atteindre les objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les OMD.

57. L'adoption par l'Assemblée générale de sa résolution 64/289 sur la cohérence à l'échelle du système devrait aider à améliorer encore la gestion des activités opérationnelles de développement par un meilleur fonctionnement des mécanismes de financement des programmes opérationnels et des arrangements institutionnels pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme. Son gouvernement se réjouit de la création d'ONU-Femmes.

58. La coopération Sud-Sud demeure un élément essentiel du développement, et cette coopération, de même que la coopération et le soutien triangulaires devraient être renforcés. Cependant, la coopération Sud-Sud doit compléter la coopération Nord-Sud et ne saurait la remplacer.

59. Le PNUAD a beaucoup aidé son gouvernement à réaliser les objectifs consignés dans les plans nationaux de développement socioéconomique et la stratégie d'élimination de la pauvreté. Le PNUAD représente également l'engagement de l'équipe de pays des Nations Unies d'accomplir le programme de réforme

des Nations Unies. Son gouvernement continuera à soutenir cette réforme, en particulier l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », et organisera aussi la dixième table ronde nationale en octobre 2010 avec l'aide du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) pour renforcer son partenariat avec les partenaires de développement et améliorer l'efficacité de l'aide au développement.

60. **M. Sergeev** (Biélorus) dit que pour que les décisions du Sommet sur les OMD soient appliquées, il faut renforcer encore l'efficacité du système des Nations Unies et apporter un financement additionnel qui soit plus prévisible. Les décisions relatives à la réforme du système des Nations Unies doivent être prises au niveau intergouvernemental et prendre bien en compte les caractéristiques des États Membres et de leur propre trajectoire de développement.

61. Le Biélorus attend avec un vif intérêt de prendre connaissance des résultats de l'évaluation indépendante de l'initiative « Unis dans l'action », que l'Assemblée générale examinera à sa soixante-cinquième session. Son pays soutient aussi l'organisation d'examen périodiques sous les auspices du Conseil économique et social afin de déterminer l'efficacité de l'aide fournie par les Nations Unies. À ce propos, il appelle de ses vœux des efforts nouveaux pour assurer le financement du développement, notamment en augmentant le nombre de donateurs et de partenariats public-privé, comme le demande l'Assemblée générale dans sa résolution 64/289. Mais il est d'avis que les principes de fonctionnement du système des donateurs, devenus essentiellement sélectifs, devraient être réexaminés de façon à être plus facilement compréhensibles par les pays bénéficiaires.

62. Il engage également le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) à apporter une aide mieux ciblée aux pays à revenu intermédiaire et à manifester une flexibilité plus grande dans leur interaction avec ces pays. Enfin, il appelle l'attention sur la nécessité de développer une économie « verte » et de lutter contre les effets du changement climatique, et à cette fin il demande que l'on s'efforce de transférer des technologies énergétiques de pointe aux pays en développement, notamment aux pays à revenu intermédiaire.

63. **M. Momen** (Bangladesh) dit que les activités opérationnelles des Nations Unies doivent conserver un

caractère volontaire, reposer sur le principe du don, respecter l'universalité et l'appropriation nationale, et refléter les priorités du pays concerné, conformément au Programme d'action d'Accra adopté lors du troisième Forum de haut niveau sur l'efficacité de l'aide.

64. La capacité des Nations Unies de réaliser les programmes de développement est parfois insuffisante. Si les contributions totales aux activités opérationnelles de développement ont bien augmenté de 10 % entre 2007 et 2008, les ressources de base représentent moins de 30 % du total. Il est donc essentiel d'augmenter aussi bien les ressources de base que les autres ressources que l'Organisation peut consacrer au développement.

65. Les activités opérationnelles de développement doivent refléter les stratégies définies par les États Membres pour mettre en œuvre leurs politiques nationales conformément à leurs prérogatives. Le contrôle national et l'appropriation nationale des stratégies de développement sont donc essentiels. L'ensemble du système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et les donateurs bilatéraux doivent formuler des activités de développement respectant rigoureusement le Programme d'action d'Accra et s'abstenir d'imposer des conditions excessives.

66. En outre, le système des Nations Unies doit soutenir les nouveaux programmes novateurs entrepris par les États Membres, en particulier les pays les moins avancés, pour remédier aux difficultés graves qu'ils connaissent, notamment du fait de la vulnérabilité au changement climatique et aux crises alimentaire et énergétique.

67. Le Bangladesh a pris des mesures importantes pour appliquer ses choix prioritaires de développement par l'intermédiaire de partenariats public-privé et par les filières bilatérales et multilatérales traditionnelles. Cependant, il rencontre souvent des difficultés du fait que les partenaires ne respectent pas les principes de l'appropriation et du contrôle par le pays. Les Nations Unies doivent activement chercher à améliorer la confiance entre les partenaires, ce qui pourrait entraîner une augmentation des ressources de base et permettre ainsi à l'Organisation d'exercer mieux son autorité. Le prochain examen triennal complet des activités opérationnelles devra traiter de cette question.

68. Enfin, il souligne que la résolution 64/289 de l'Assemblée générale sur la cohérence à l'échelle du système doit sans retard être appliquée afin de rationaliser les activités des Nations Unies et accroître ainsi la quantité de ressources disponibles à un moment où celles-ci sont plutôt rares.

69. **M^{me} Zvereva** (Fédération de Russie) dit que les mesures visant à réformer la structure des organismes s'occupant de la condition de la femme, aux Nations Unies, qui sont énoncées dans la résolution 64/289 de l'Assemblée générale, sont d'une importance particulière et elle se réjouit donc du lancement, dans ce secteur, de la nouvelle institution vedette de l'Organisation – ONU-Femmes. Saluant l'action de l'organisme qui l'a précédée, UNIFEM, pour sa contribution, au fil des ans, à la satisfaction des besoins de développement des femmes dans le monde, elle engage ONU-Femmes à poursuivre et à consolider ce travail.

70. Elle accueille avec satisfaction les dispositions équilibrées figurant dans la résolution susmentionnée concernant la gestion, le financement et l'évaluation des activités opérationnelles de développement et fait observer que si la réunion commune des organes directeurs des différents organismes des Nations Unies doit continuer à servir de cadre aux débats dans chaque organisme, le statut de cette réunion doit rester rigoureusement informel. Elle espère aussi que l'évaluation des programmes pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » sera effectuée de façon objective et elle souligne que tant que le résultat de cette évaluation ne sera pas publié il est prématuré d'appliquer le principe « Unis dans l'action » comme modèle universel de fonctionnement des Nations Unies au niveau des pays.

71. Faisant observer qu'avec l'adoption de la résolution 64/289, le processus de consultation sur la cohérence à l'échelle du système, lancé en 2006, est désormais achevé, elle estime que la poursuite du débat dans ce domaine devrait avoir lieu dans le cadre de l'examen quadriennal des activités opérationnelles de développement. Pour ce qui est du caractère prévisible, stable et adéquat du financement des activités opérationnelles, elle s'inquiète du faible niveau – moins de 30 % – des ressources de base dans les différents budgets de l'Organisation. Concédant cependant que l'équilibre entre les ressources de base et les autres ressources n'est pas une fin en soi et que, de toute façon, il n'est pas réalisable actuellement, elle

préconise au contraire une démarche pragmatique adaptée aux réalités du développement et au besoin de préserver la flexibilité dans l'interaction entre les bénéficiaires de l'aide, les donateurs et les organismes des Nations Unies.

72. Enfin, elle accueille avec satisfaction le document final de la conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud qui a eu lieu à Nairobi du 1^{er} au 3 décembre 2009 et réaffirme le soutien de la Fédération de Russie aux positions prises par les pays en développement à l'égard de cette coopération. Notant que la coopération Sud-Sud est une condition préalable et indispensable de la réalisation des OMD, elle engage les pays du Sud à faire preuve d'une plus grande transparence dans leurs programmes de coopération et à poursuivre un dialogue Nord-Sud plus approfondi et plus constructif sur cette question. En Fédération de Russie on est d'avis que les Nations Unies doivent rester la principale instance de décision consensuelle dans ce domaine, et que la participation à ce processus de groupes représentant uniquement les donateurs, comme l'OCDE, n'est pas souhaitable.

73. **M. Yamashita** (Japon) dit que le contrôle par le pays concerné est la condition préalable de la viabilité à terme et de l'efficacité des activités opérationnelles de développement et que ce contrôle suppose que les Nations Unies donnent entièrement leur appui aux gouvernements de façon qu'ils puissent augmenter leurs capacités nationales. Le principe de la sécurité humaine est particulièrement pertinent, car son objectif ultime est d'aider ceux qui sont dans le besoin, en particulier les pays et les groupes les plus vulnérables. Les liens entre les fonctions normatives et de définition des politiques et les activités opérationnelles dans le système des Nations Unies doivent donc être resserrés pour améliorer la cohérence et l'efficacité de son action. De plus, l'aide du système aux populations les plus vulnérables pour réaliser les engagements pris concernant les OMD, et notamment l'engagement récemment pris par le Gouvernement japonais de fournir à cet effet 8,5 milliards de dollars, suppose une démarche systématique, centrée sur l'individu, allant de bas en haut, et impliquant de nombreux acteurs. En même temps, la coopération Sud-Sud et triangulaire continue à être un moyen précieux d'aider les pays en développement, et le Japon continuera à en soutenir le principe tout en encourageant les autres donateurs bilatéraux à faire de même.

74. **M^{me} Lemieux** (Canada) dit que son pays attache une importance considérable aux activités opérationnelles de développement des Nations Unies et est désireux d'aider l'Organisation à mieux concourir aux stratégies et plans de développement des pays du programme. Il est important d'appliquer les principales décisions adoptées concernant la cohérence à l'échelle du système, reprises dans la résolution 2009/1 du Conseil économique et social intitulée « Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution 62/208 de l'Assemblée générale sur l'examen triennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ».

75. Les évaluations faites au niveau des pays de l'initiative « Unis dans l'action » ont confirmé que le contrôle et l'appropriation nationale se renforcent et que les équipes de pays des Nations Unies s'adaptent de mieux en mieux aux priorités nationales; elles ont démontré que les programmes des Nations Unies étaient de mieux en mieux intégrés dans les processus nationaux. Mais des problèmes demeurent et le Canada est résolu à aider à les analyser et à les résoudre de façon à conforter les gains obtenus et à suivre les effets des demandes qui s'adressent à l'Organisation au niveau des pays.

76. La coordination au niveau des pays, qui vise à améliorer les résultats de développement, est essentielle et il faut donc prêter une attention plus grande aux programmes communs, à l'exécution commune et à une authentique coordination sur la base des plans-cadres de développement définis en commun pour obtenir des résultats optimaux. Des améliorations peuvent encore être apportées à l'harmonisation des modes de fonctionnement des différents organismes et à la rationalisation de l'établissement de rapports sur les résultats, en privilégiant les résultats de développement eux-mêmes. Beaucoup a déjà été fait ces dernières années pour améliorer la coordination, mais il est important de saluer et d'encourager les efforts des organismes de développement et de leur personnel pour resserrer leur collaboration à l'appui des efforts nationaux, par exemple en améliorant les systèmes de notation du personnel et l'organisation des carrières.

77. Il faut apporter un soutien plus grand aux coordonnateurs résidents pour les aider à accomplir leurs fonctions et les mettre à même de diriger au mieux les équipes de pays des Nations Unies; leurs attributions doivent correspondre aux tâches qu'ils ont

à accomplir et à leurs responsabilités. Les organismes de développement, les pays du programme et les organes intergouvernementaux doivent soutenir fermement le système des coordonnateurs résidents pour en renforcer les atouts et il convient de saluer l'action des équipes de pays qui obtiennent de bons résultats.

78. À l'avenir, l'amélioration de la coordination doit être mieux conçue, mieux institutionnalisée et mieux évaluée au niveau de l'effet de la coordination sur les résultats de développement. La prochaine évaluation indépendante des pays pilotes de l'initiative « Unis dans l'action » dégagera de nouveaux enseignements, de nouvelles conclusions factuelles et des recommandations. Il faut également analyser, en vue de prendre les décisions voulues, les enseignements déjà dégagés afin de répondre aux besoins des pays du programme. Ces décisions profiteront aux pays pilotes comme aux équipes de pays des Nations Unies. Le processus appelle un large soutien collectif des pays du programme, des pays développés et des Nations Unies. Le Canada est très attaché à ce que les Nations Unies, en tant que partenaire cohérent, fiable et efficace, soient à même de mieux aider l'action menée au niveau des pays afin d'obtenir des résultats viables à terme sur le plan du développement.

79. **M^{me} Blum** (Colombie) dit que la Commission, si elle donne une plus grande priorité aux débats sur les activités opérationnelles de développement, pourrait obtenir des résultats plus tangibles, se traduisant par des progrès sur le terrain. Dans les années qui viennent, l'Assemblée générale doit réfléchir aux mesures qu'il conviendrait de prendre pour améliorer l'efficacité de la coopération au sein du système afin de réaliser les OMD d'ici à 2015. Il importe en particulier de soutenir les décisions telles que la mise en œuvre des moyens d'accélérer la réalisation des OMD, adoptées par certains pays en développement en collaboration avec le PNUD. Le succès de ces stratégies dépendra de leur compatibilité avec les politiques de développement des pays concernés, leurs plans et leurs priorités, mais aussi d'une meilleure capacité du système de coordonner la coopération avec les autorités nationales. Les futurs rapports du Corps commun d'inspection devront comporter des informations détaillées sur l'accomplissement des fonctions de coordination.

80. Il importe de continuer à étudier d'autres moyens d'améliorer la coopération entre l'Organisation des

Nations Unies et les pays à revenu intermédiaire en tenant compte des difficultés particulières que rencontrent ceux-ci ainsi que de leur potentiel multiplicateur en matière de développement.

81. Elle constate que le rapport du Secrétaire général sur l'analyse du financement des activités opérationnelles de développement distingue la Colombie et quatre autres pays d'Amérique latine à revenu intermédiaire comme importants contributeurs de ressources locales aux organismes des Nations Unies. Les décisions de l'Assemblée générale devraient soutenir la coopération Sud-Sud et triangulaire qui encourage les pratiques optimales, la création de capacités et l'échange de données d'expérience entre pays en développement. Le Gouvernement colombien se réjouit de la création d'ONU-Femmes, et aidera ce nouvel organe à systématiser l'adoption d'une perspective sexospécifique dans l'ensemble des travaux de l'Organisation des Nations Unies et à promouvoir toutes les décisions qui assureront l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme dans le monde.

Projet de résolution intitulé « Renommer le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population de façon à inclure le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (A/C.2/65/L.2) »

82. **M. Rajabu** (République-Unie de Tanzanie) dit qu'il faut rapporter au projet de résolution A/C.2/65/L.2 les changements suivants. Le premier alinéa doit être modifié comme suit : « *Rappelant également* les décisions 2008/35, 2009/25, 2010/7 et 2010/21 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement ». Les dernières lignes du quatrième alinéa doivent se lire comme suit : « objectifs des Nations Unies, à faire office de prestataires de services destinés aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux institutions financières internationales et régionales, aux organisations intergouvernementales, aux gouvernements donateurs et bénéficiaires, au secteur privé, aux fondations et aux organisations non gouvernementales ». Au sixième alinéa, les mots « organismes humanitaires et missions de maintien de la paix » doivent être insérés, après une virgule, à la troisième ligne après les mots « partenaires de développement ».

La séance est levée à 12 h 50.